



SAINT-MARTIN-DE-CRAU  
P R O V E N C E

Saint-Martin-de-Crau le 7 juillet 2010

Service émetteur : Service Communication - Isabelle Borvo

Tél. / Fax: 04 90 47 98 43

E-mail : webmaster@ville-saint-martin-de-crau.fr - communication@ville-saint-martin-de-crau.fr

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Débat d'experts sur fond de pollution

**Presqu'un an après le désastre écologique provoqué par la rupture d'un pipeline en pleine réserve naturelle des Coussouls de Crau, la justice cherche encore les explications et des responsabilités à cette "marée noire". Malgré des travaux titanesques d'une première tranche de dépollution, le pompage continue et la qualité de la nappe phréatique souillée reste sous très haute surveillance...**

Le 7 août 2009, la rupture du pipeline qui relie le port pétrolier de Fos-sur-Mer à des raffineries françaises, suisses et allemandes provoque le déversement de 5740m<sup>3</sup> de brut au coeur de la réserve naturelle des Coussouls de Crau, un espace classé Natura 2000. L'expert judiciaire chargé d'expliquer les raisons de la rupture pointe des responsabilités de l'exploitant. La Société du Pipeline Sud Européen (SPSE) conteste ces conclusions.

Bernard Thibonnet, l'expert judiciaire mandaté par le TGI de Tarascon conclut à ce qui s'apparente à une grande légèreté de l'exploitant qui compte des pétroliers dans son capital, dont Total et BP. Le bureau d'études Apave qui a secondé l'expert judiciaire conclut à un "phénomène de fatigue, progressif et non brutal", qui s'est soldé par l'éventration du tube sur une longueur d'1,65 m, le long de la soudure. Fabriqué à la fin des années 1960 et posé en 1972, le tube présentait tout au long de la soudure une fragilité d'autant plus sensible aux variations de pression. À cet endroit, l'acier avait subi un phénomène de délaminage, bien connu des spécialistes.

La SPSE qui avait programmé son passage en octobre 2009 n'a pas la même lecture de l'accident. Selon eux, 7 tubes présentant les mêmes défauts n'ont cassé en laboratoire qu'à des pressions très élevées. L'exploitant ne semble pas comprendre pourquoi ce pipeline a cédé. En 2003, l'Institut de soudure avait expertisé le pipeline à l'endroit où il a cédé. Et pour l'expert, "la SPSE n'a pas su ou pas voulu lire la gravité de l'expertise". De même, évoquant les retours d'expériences de quatre incidents rencontrés par la SPSE de 1975 à 1993, M.Thibonnet estime que la société "n'a pas su les exploiter ou pas ordonné de les mettre en pratique". Du fait de leur fabrication, les tubes de ce pipeline sont considérés comme problématiques. Ce que la SPSE savait, selon l'expert, depuis plusieurs décennies. "Ils

ont été construits avec des défauts, confirme-t-on à la Dreal. Cela a été accepté à l'époque par les transporteurs et par l'État".

### **En attendant, en Crau la pollution a souillé la nappe phréatique...**

La pollution de la nappe phréatique à l'aplomb de la zone souillée par la rupture du pipeline a déjà nécessité des travaux titanesques. Selon une récente estimation, il faudrait encore pomper pendant une dizaine d'années ! En effet, un mois après l'accident la SPSE a fait le constat que les hydrocarbures avaient percolé le sol et souillé la nappe phréatique. Il faut savoir que ce lac souterrain alimente 250 000 habitants Bouches-du-Rhône en eau potable. C'est la raison pour laquelle la Préfecture a pris un arrêté le 24 juin dernier imposant à la SPSE un grand nombre de mesures destinées à s'assurer que la pollution reste sous contrôle. En plus de ses analyses hebdomadaires, l'exploitant a érigé une barrière hydraulique de 72 piézomètres pour contenir la zone polluée. Pour l'instant les analyses effectuées par la SPSE restent optimistes.

Pour éviter une catastrophe naturelle et humaine, la Préfecture a ordonné à l'exploitant de financer une contre expertise confiée à des spécialistes choisis par l'administration afin de garantir une totale objectivité dans l'analyse des données. Par ailleurs, d'ici à la fin du mois de juillet la SPSE devra installer des piézomètres supplémentaires pour vérifier la concentration en benzène. La Préfecture souhaite également que l'exploitant réfléchisse à d'autres solutions de dépollution.

### **L'exploitation de l'oléoduc remise en question**

Le pipeline qui a souillé les terres de Crau pourrait être définitivement retiré de l'exploitation. Alors qu'il avait été autorisé à reprendre du service le 15 janvier dernier par la Direction Régionale de l'Environnement, c'est finalement la SPSE qui l'a stoppé le 18 juin dernier pour une vidange.

C'est un autre oléoduc plus petit qui prend le relais après de longues années d'inactivité.